

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00481

ENTRETIEN, REPARATIONS, CONTROLES TECHNIQUES, CARROSSERIE ET PNEUMATIQUES DES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES APRES APPEL D'OFFRES OUVERT

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOQC

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160725-D20160048110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

ENTRETIEN, REPARATIONS, CONTROLES TECHNIQUES, CARROSSERIE ET PNEUMATIQUES DES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES APRES APPEL D'OFFRES OUVERT

Saint-Etienne Métropole souhaite conclure des accords-cadres pour répondre aux besoins d'entretien et de réparations en mécanique et en carrosserie, aux contrôles techniques réglementaires obligatoires ainsi qu'à la fourniture, au montage, à la pose et aux réparations de pneumatiques et les prestations dérivées pour ses engins roulants et ses véhicules de service (hors poids lourds).

Ces prestations étant différentes et la notion de proximité géographique intervenant en termes de protection de l'environnement, la consultation a été divisée en 12 lots.

Il est à noter que les accords-cadres prévoient, à tout moment, l'ajout ou le retrait de véhicules sur demande écrite de Saint-Etienne Métropole. Le prestataire se doit d'accepter ces modifications sans contestation.

La consultation lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été décomposée en 12 lots :

- 4 lots relatifs à l'entretien et aux réparations,
- 4 lots relatifs aux contrôles techniques,
- 2 lots relatifs aux réparations en carrosserie,
- 2 lots relatifs aux pneumatiques.

Cet appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agira d'accords-cadres sans montant minimum, ni montant maximum passés en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

- prix des prestations noté sur 20 points et pondéré à 60 %,
- valeur technique notée sur 20 points et pondérée à 30 %,
- performances en matière de protection de l'environnement notées sur 20 points et pondérées à 10 %.

Les accords-cadres seront conclus pour une période initiale de 1 an à compter de leur date de notification. Ils seront reconductibles par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Les reconductions seront considérées comme acceptées si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

La dépense annuelle afférente à ces prestations est estimée, pour l'ensemble des lots, à environ 417 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 octobre 2016, a décidé d'attribuer les contrats pour les lots 1 à 12 aux sociétés suivantes :

- lot 1 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Etienne, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 2 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Étienne, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 3 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Étienne, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 4 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Étienne, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 5 : TUV DCTA – 45770 Saran, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 6 : TUV DCTA – 45770 Saran, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 7 : TUV DCTA – 45770 Saran, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 8 : TUV DCTA – 45770 Saran, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 9 : Carrosserie Daragon – 42000 Saint-Étienne, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 10 : Carrosserie Daragon – 42000 Saint-Étienne sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 9 : Carrosserie Daragon – 42000 Saint-Etienne, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 11 : Euromaster – 38330 Montbonnot, sans montant minimum ni montant maximum,
- lot 12 : Euromaster – 38330 Montbonnot, sans montant minimum ni montant maximum.

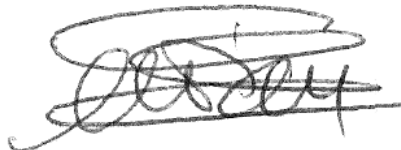
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les accords-cadres à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui leurs seront liées, attribués par la CAO aux sociétés suivantes:**
 - **lot 1 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Etienne,**
 - **lot 2 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Etienne,**
 - **lot 3 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Etienne,**
 - **lot 4 : Garage Alliance Autos – 42000 Saint-Etienne,**
 - **lot 5 : TUV DCTA – 45770 Saran,**

- lot 6 : TUV DCTA – 45770 Saran,
 - lot 7 : TUV DCTA – 45770 Saran,
 - lot 8 : TUV DCTA – 45770 Saran,
 - lot 9 : Carrosserie Daragon – 42000 Saint-Etienne,
 - lot 10 : Carrosserie Daragon – 42000 Saint-Etienne,
 - lot 11 : Euromaster – 38330 Montbonnot,
 - lot 12 : Euromaster – 38330 Montbonnot,
- les dépenses correspondantes seront imputées sur les lignes budgétaires afférentes au véhicule ou engin roulant concerné, principalement à l'article 61551.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU